

DEC192077DR08

**Décision portant nomination de M. David CHOUTEAU, aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN ;

**Vu** la décision DEC191574INSIS du 20 juin 2019 nommant Mme Isabelle LAFFEZ, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies » GREMAN ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité du 16 avril 2016 ;

Considérant que M. David CHOUTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS de Paris B, du 22 septembre au 18 novembre 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. David CHOUTEAU, Ingénieur d'Etudes Hors Classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies », à compter du 20 juin 2019.

M. David CHOUTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David CHOUTEAU, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 30 septembre 2019

La Directrice de l'Unité  
Isabelle LAFFEZ

Visa du Président de l'Université de Tours  
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON